

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

117 Alfa Joint de toiture

N° de l'article:

1170300K

UFI:

52XF-MATF-200C-8VUR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit d'étanchéité

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (Flam. Liq. 3)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Attention

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate; n-butyl acetate; Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere

#### Consignes en cas de risques physiques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
------	--

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

#### Conseils de prudence Prévention

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
------	---------------------------------

#### Conseils de prudence Réaction

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
-------------	---

#### Conseils de prudence Stockage

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
-------------	--

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere Asp. Tox. 1 (H304) Danger	31 - < 35 %
n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1 Numéro d'index: 607-025-00-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-XXXX	<b>n-butyl acetate</b> Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H336) Attention EUH066 <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 14 000 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 9,7 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 23,4 mg/L	22 - < 26 %
n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537297-32	<b>bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate</b> Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Repr. 2 (H361f) Danger	0,1 - < 0,2 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Eloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

État semi-conscient Vertiges

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

##### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-sauveteurs

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

### Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 6.1.2. Pour les secouristes

#### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Diluer avec beaucoup d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

#### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 – Matières liquides inflammables

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU) à partir de 20 nov. 2019	<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	① 50 ppm (241 mg/m <sup>3</sup> ) ② 150 ppm (723 mg/m <sup>3</sup> )
VRC (FR) à partir de 1 mars 2022	<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	① 50 ppm (241 mg/m <sup>3</sup> ) ② 150 ppm (723 mg/m <sup>3</sup> )

##### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	480 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	102,34 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	960 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	859,7 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	480 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets locaux
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	102,34 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets locaux
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	960 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	859,7 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets locaux
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	7 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
<b>n-butyl acetate</b> n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	3,4 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
n-butyl acetate n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	3,4 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
n-butyl acetate n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	35,6 mg/L	① PNEC Station d'épuration
n-butyl acetate n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,981 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
n-butyl acetate n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,0981 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
n-butyl acetate n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,0903 mg/kg	① PNEC terre

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

### 8.2.2. Protection individuelle



#### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

#### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/substance/préparation. En raison d'un manque de tests, aucune recommandation ne peut être donnée concernant le matériau des gants pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

#### Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. Appareil avec filtre à particules (EN 143)

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Forme: Pâte

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

Couleur: transparent

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Non

### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	124 °C		
Point éclair	27 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,94 g/cm³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

n-butyl acetate	n°CAS: 123-86-4	N°CE: 204-658-1
-----------------	-----------------	-----------------

DL50 par voie orale: 14 000 mg/kg (Rat)

DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Lapin)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 9,7 mg/L 4 h (Rat)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 23,4 mg/L 4 h (Rat)

##### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

n-butyl acetate	n°CAS: 123-86-4	N°CE: 204-658-1
-----------------	-----------------	-----------------

CL50: 18 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas)

CE50: 44 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia spec.)

CE50: 397 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Algen)

NOEC: 23 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia spec.)

CE50: 44 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

CL50: 18 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas (tête de boule))

NOEC: 23 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

CEr50: 648 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

### 12.2. Persistance et dégradabilité

n-butyl acetate	n°CAS: 123-86-4	N°CE: 204-658-1
-----------------	-----------------	-----------------

Biodégradation: Oui, rapide
-----------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

n-butyl acetate	n°CAS: 123-86-4	N°CE: 204-658-1
-----------------	-----------------	-----------------

Log K <sub>ow</sub> : 2,3
---------------------------

Facteur de bioconcentration (FBC): 10
---------------------------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere	n°CAS: 64742-54-7	N°CE: 265-157-1
--	-------------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
--

n-butyl acetate	n°CAS: 123-86-4	N°CE: 204-658-1
-----------------	-----------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
--

bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate	n°CAS: 52829-07-9	N°CE: 258-207-9
---	-------------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
--

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1133	UN 1133	UN 1133	UN 1133
---------	---------	---------	---------

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

adhésifs	adhésifs	adhesives	adhesives
----------	----------	-----------	-----------

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

### 14.4. Groupe d'emballage

non déterminé	non déterminé	non déterminé	non déterminé
---------------	---------------	---------------	---------------

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non	Non	Non	Non
-----	-----	-----	-----

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### 14.8. Indications diverses

Si le produit est emballé dans un colis d'une capacité inférieure à 450 litres, il n'est pas soumis aux dispositions de l'ADR conformément au paragraphe 2.2.3.1.5.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

Seuil de quantité (en tonnes) pour une utilisation dans les établissements de niveau inférieur: 5.000 t, Seuil de quantité (en tonnes) pour une utilisation dans les établissements de niveau supérieur: 50.000 t

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

### 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2024

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 117 Alfa Joint de toiture

ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistent, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (Flam. Liq. 3)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible